

Rivault (Rivaud) (famille qui disparaît au début du XVI^e siècle)

Les Rivault sont une famille de Saint-André-des-Eaux qui paraît s'affirmer, avec l'un d'entre eux, Jean, à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle dans le sillage des Renegy. D'origine roturière, elle acquiert des terres nobles, et, à ce titre, en 1536, elle est assujettie à la taxe de franc-fief. Jean meurt en laissant des héritières qui s'allient à des nobles du « terrouer ».

Avant le 25 janvier 1502, Jean Rivault succède à Jean de Renegy, comme receveur de la seigneurie de Campsillon (Arch. dép. Morbihan, E 52, f^o 144, et encore 145-146, 18 mai 1503 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, 198 J 103 ; *ibid.*, 1 E 684).

Le 25 janvier 1502 (n.st.) Jean Rivault, qualifié d'héritier de Jean de Renegy – il a dû épouser sa fille et héritière (Marguerite ?) – fait assiette de 70 sous de rente vendue par Jean de Renegy (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 143-144). Les Rivault sont alors en possession de la seigneurie de Renegy.

Le 14 juillet 1536, Guillemette Rivault verse 40 livres tournois au titre de la taxe de franc-fief en raison de l'acquisition de 30 sous de rente et de deux pièces de terre située, l'une, à Saint-André -des-Eaux et, l'autre, à Escoublac, acquise pour 122 livres 10 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f^o 39 v^o et site « Archives remarquables »). Guillemette Rivault, héritière de la seigneurie de Renegy, sans doute la fille de Jean, épouse Guillaume Gouère et lui apporte la seigneurie de Renegy.

Marie Rivault, quant à elle, épouse Alain Le Bosc. Le 5 juin 1540, tous deux, qualifiés de « nobles gens » et seigneur et dame de Brévelenez en Piriac, déclarent tenir, « a cause d'elle », du roi, à foi, hommage et rachat, le moulin de Brévelenez à Piriac, advenu par la succession de sa mère Marguerite de Renegy, décédée il y a douze ans (vers 1528) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1477).

Alain GALLICE